N° 129

Lettre

contenant le récit de ce qui s'est passé à Paris et à Versailles depuis le 11 Juillet jusqu'au 15 du Ct

Ecrite par un Député de Marseille aux Etats Généraux

Versailles 15 juillet 1789

Vitam impendere Vero
Ex libris O. Borelli

L R. 7 N°. 3400

LETTRE

Contenant le Récit de ce qui s'eſt paſſé à Verſailles & à Paris, depuis le 11 juſqu'au 15 du courant,

Écrite par un Député de Marſeille aux États - Généraux.

Verſailles, le 15 Juillet 1789.

Du 11 Juillet 1789.

SAmedi au ſoir, tous les Miniſtres furent renvoyés à l'exception de Mrs. Barentin & Villedeuil. Au moment que la nouvelle en fut répandue à Paris, la Ville fut dans la plus grande conſternation à laquelle ſuccéda la plus vive agitation.

Du 13.

L'Aſſemblée députa vers ſa Majeſté, pour lui réitérer d'éloigner ſes troupes de Paris & de Verſailles;

dont la crainte alarmait les Citoyens & occaſionnait leur efferveſcence, & en porter la nouvelle à Paris pour y rétablir l'ordre.

Le Roi répondit : » je vous ai déjà fait connaître » mes intentions ſur les meſures que les déſordres de » Paris m'ont forcé de prendre ; c'eſt à moi ſeul à » juger de leur néceſſité ; je ne puis à cet égard ap- » porter aucun changement. Quelques Villes ſe gar- » dent elles-mêmes, mais l'étendue de la Capitale ne » permet pas une ſurveillance de ce genre. Je ne » doute pas de la pureté des motifs qui vous portent » à m'offrir vos ſoins dans cette affligeante circonſ- » tance ; mais votre préſence à Paris, ne ferait aucun » bien : elle eſt néceſſaire ici pour l'accélération de » vos importans travaux dont je ne ceſſe de vous » recomander la ſuite. »

Sur la réponſe du Roi, l'Aſſemblée Nationale prit l'arrêté ſuivant :

» L'Aſſemblée, interprète des ſentimens de la Nation, déclare que M. Necker ainſi que les autres Miniſtres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux ſon eſtime & ſes regrets. »

» Déclare qu'effrayée des ſuites funeſtes que peut entraîner la réponſe du Roi, elle ne ceſſe d'inſiſter ſur l'éloignement des troupes extraordinairement aſſemblées près de Paris & de Verſailles & ſur l'établiſſement des Gardes-Bourgeoiſes. Déclare de nouveau, qu'il ne peut exiſter d'intermédiaire entre le Roi & la Nation. »

» Déclare que les Miniſtres & les Agens Civils &

Militaires de l'autorité, ſont reſponſables de toute entrepriſe contraire aux droits de la Nation & aux décrets de l'Aſſemblée. »

» Déclare que les Miniſtres actuels & les conſeils de Sa Majeſté, de quelque rang & état qu'ils puiſſent être, quelques fonctions qu'ils puiſſent exercer, ſont perſonellement reſponſables des malheurs préſens & de tous ceux qui peuvent ſuivre. »

» Déclare que la dette publique ayant été priſe ſous la garde de l'honneur & de la loyauté françaiſe, & la Nation ne refuſant pas de payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de *Banqueroute* ; nul pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publique, ſous quelque forme & dénomination que ce puiſſe être. »

Enfin l'Aſſemblée Nationale déclare qu'elle perſiſte dans ~~ſes précédens Arrêtés, notamment dans ceux~~ des 17, 20 & 23 Juin dernier; & la préſente Délibération ſera remiſe au Roi, par le Préſident de l'Aſſemblée, publiée par la voix de l'impreſſion & adreſſée à M. Necker, & aux autres Miniſtres que la Nation vient de perdre. »

On a nommé un Comité de 8 perſonnes pour le plan de conſtitution, qui ſont : MM. l'Evêque d'Autun ; l'Archevêque de Bordeaux ; de Lally ; de Clermont-Tonnerre ; Chapelier ; Sieyès ; Mounier ; & Bergaſſe.

L'Aſſemblée a continué toute la nuit ; elle a nommé pour Vice-Préſident M. de la Fayette.

M. le Préſident a rendu compte de la réponſe

du Roi, qui a dit qu'il examinerait l'arrêté.

Du 14 : M. de Noailles, revenant de Paris, fit le rapport des troubles qui y regnaient, & dont il avoit été le témoin. La garde bourgeoise s'était emparée des armes & canons des Invalides, & fesait le Siège de la Bastille. L'ordre qui regnait pour le plan des opérations de cette Troupe, à laquelle s'étaient joint quelques Soldats des Troupes du Roi, ainsi que les communications des divers postes, l'assiete des places qu'ils occupaient, étaient dignes, à ce qu'il dit, du grand Turene.

En conséquence de cette nouvelle, on députa vers le Roi, pour lui en faire l'exposé, & persister sur l'éloignement des Troupes, seul capable de rétablir l'ordre & la paix.

Dans le même tems arriva une Députation des Électeurs de Paris, qui fit le Tableau des malheurs de la Capitale & communiqua un arrêté qui avait été pris pour réclamer le conseil de l'Assemblée & son assistance auprès du Roi, pour obtenir l'éloignement des Troupes. On communiqua à ces MM. la Députation qui venait d'être faite pour cet objet, & M. de la Fayette leur fit prendre place dans l'Assemblée pour y attendre la réponse du Roi, & assister à la Déliberation qui serait prise par l'Assemblée. Il fut décidé en même tems, de former une autre Députation qui partirait d'abord après la réponse de M. le Président.

La première Députation de retour, communi-

qua la réponſe du Roi, qui portait que ces nouvelles déchiraient de plus en plus ſon cœur; qu'il avait donné ordre aux Troupes campées au Champ de Mars, de ſe retirer.

Cette réponſe n'ayant pas ſatisfait l'Aſſemblée, la ſeconde Députation fut chargée d'inſiſter ſur le retour des Troupes, & de communiquer à S. M. les détails rendus par les Députés de Paris.

Deux Courriers avaient été arrêtés à Paris, avec deux lettres miniſtérielles, la première avait été apportée à l'Hôtel-de-Ville, & y avait reſté cachetée. La ſeconde était adreſſée au Gouverneur de la Baſtille, avec ordre de ſe défendre juſqu'à la dernière extrêmité.

On apprit en même tems que la Baſtille avait été aſſiégée & réduite; que le Gouverneur M. de Launay, avait été pendu, éventré & enſuite décapité; qu'on promenait dans Paris, ſa tête au bout d'une pique, ainſi que celle de M. de Fleſſelles; que ce qui avait donné lieu aux rigueurs exercées envers les Officiers de la Baſtille, c'était la trahiſon de M. de Launay. On avait d'abord député vers lui, pour demander qu'il ne fît pas faire feu. Il n'eut aucun égard à cette prière. On fit une ſeconde Députation, qu'il ne voulut pas recevoir, & il fit faire feu en même tems qu'elle ſe préſentait. Enfin, il avait fait baiſſer le pont au moment qu'il était couvert de peuple, & avait fait maſſacrer une quarantaine de perſonnes qui y avaient été enveloppées.

Le Roi répondit à la ſeconde Députation, qu'il avait

déjà communiqué ſes intentions à M. le Préſident ; qu'il n'avait rien à ajouter. On renvoya en même temps les Députés de Paris avec les deux réponſes du Roi & les aſſurances les plus poſitives du zéle & de la perſéverance de l'Aſſemblée auprès de SA MAJESTÉ, pour obtenir le rapel des Troupes. La Séance tint encore toute la nuit.

Dans la Séance du lundi, pluſieurs Membres de la Nobleſſe, affligés des malheurs publics, firent leur profeſſion de foi & développèrent, dans l'Aſſemblée, les ſentimens les plus patriotiques.

Du 15. On avait nommé une nouvelle députation pour le Roi, lorſque M. le Marquis de Brezé eſt venu annoncer que SA MAJESTÉ ſe rendrait bientôt dans l'Aſſemblée. On a exigé que M. de Brezé fût découvert en parlant. Le Roi s'eſt rendu à l'Aſſemblée accompagné de MONSIEUR & du COMTE D'ARTOIS. Il était ſans Gardes & debout au milieu de l'Aſſemblée entre ſes deux frères, & a dit ;

MESSIEURS,

» Je vous ai aſſemblés pour vous conſulter ſur les affaires les plus importantes de l'État. Il n'en eſt pas de plus inſtante, & qui affecte plus ſenſiblement mon cœur, que les déſordres affreux qui règnent dans la Capitale. Le chef de la Nation vient avec confiance au milieu de ſes Repréſentans, leur témoigner ſa peine, & les inviter à trouver le moyen de ramener l'ordre & le calme. Je ſais qu'on a donné d'injuſtes préventions ; je ſais qu'on a oſé publier que vos perſonnes n'étaient pas en ſûreté. Serait-il donc néceſſaire de raſſurer ſur des bruits auſſi coupables, démentis

d'avance par mon caractère connu ? Hé bien ! c'est moi qui ne suis qu'un avec ma Nation ; c'est moi qui me fie à vous ; aidez-moi donc, dans cette circonstance, à assurer le salut de l'État. Je l'attends de l'Assemblée Nationale. Le zèle des Représentans de mon peuple, réunis pour le salut commun, m'en est un sûr garant, & comptant sur l'amour & la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris & de Versailles. Je vous autorise & je vous invite même à faire connaître mes dispositions à la Capitale. „

Les applaudissemens & les acclamations ont été repétés plusieurs fois. Ensuite, M. le Président a répondu que le sentiment du peuple était l'amour & le respect pour sa personne sacrée, mais que l'Assemblée persistait à lui demander une correspondance directe avec Sa Majesté, & qu'ayant reconnu qu'il n'appartenait qu'à Elle de composer son Conseil, on n'avait pu lui dissimuler que le Conseil actuel était la principale cause des malheurs arrivés. Sa Majesté a répliqué qu'Elle ne mettrait point d'obstacle à une communication directe.

Le Roi s'est retiré suivi de toute l'Assemblée, & s'est rendu à pié au Château, suivi d'une foule extraordinaire de Peuple, & de tous les Députés qui faisaient retentir l'air des applaudissemens & des acclamations. Le Roi marchait sans garde, & il n'est aucun des assistans qui n'ait été attendri jusqu'aux larmes.

Il y a apparence que le Ministère sera tout renouvelé. L'Assemblée a nommé de suite une députation pour porter cette nouvelle à la Capitale, & y rétablir l'ordre.

NOTES extraites de diverſes Lettres.

Le Roi, de retour de l'Aſſemblée, ſe rendant à ſon Château, une femme du peuple perça la foule & ſe jettant à ſes piés, lui dit : Sire, eſt-ce tout de bon, eſt-ce pour la dernière fois ? Oui, oui, oui, répondit le Roi.

M. de Perigord, Colonel du Régiment de Picardie, premier Régiment de France, avait reçu l'ordre extorqué au Roi, de faire tirer ſur le peuple ; il le montra à ſes Soldats & leur dit : Mes amis, voilà l'ordre que j'ai reçu ; il faut obéir, mais auparavant comencez par tirer ſur moi. Tout le Régiment a laiſſé tomber les armes & a honoré ſon brave Colonel des acclamations les plus ſincères & les plus flatteuſes.

M. de Launay fut tué par un Soldat qui le premier monta à l'aſſaut. Le peuple qui le ſuivait, arracha au Gouverneur la Croix de St. Louis, en décora le Soldat & le proclama Chevalier ſur la brêche, en lui diſant : c'eſt la Nation qui vous la donne.

Dans la matinée du 14, le peuple ſe porta dans la Grand'Chambre du Parlement qu'il trouva aſſemblé, & força le Premier Préſident de demander à genoux pardon à la Nation de tous les excès auxquels ſa Compagnie s'était portée contre elle, & ſur-tout d'avoir gardé les Vacances dans un tems de troubles & de calamité. *Noſſeigneurs* ſe ſont crus fort heureux d'en être quitte pour cet acte d'humiliation.

Les Repréſentans de la Nation ont reſté Aſſemblés pendant 3 jours & 3 nuits, & toute leur nourriture, dans ce long intervale, a conſiſté en quelques bribes de pain, que de tems en tems on avait le moyen de leur faire paſſer.